# REGLEMENT : TRAIL DU PAYS DE MONTS
# 31 janvier 2021

## INFO COVID 19

En raison de la pandémie COVID 19 qui sévit et les incertitudes quand à l'évolution des directives sanitaires et préfectorales et malgré tous nos efforts de communications, il appartient à chacun de consulter régulièrement les mises à jour sur le site internet : www.triathlon-vendee.com
et de la page Facebook : saint jean de monts triathlon

**En cas d'annulation de l'épreuve du 31 janvier 2021suite COVID 19 :**
**L'EPREUVE EST REPORTABLE AU 14 MARS 2021 OU REMBOURSABLE**
**En cas d'annulation de l'épreuve du 14 mars 2021 suite COVID 19 :**
**L'EPREUVE EST REMBOURSABLE**

### Art 1 : Parcours

Les épreuves s'élanceront de l'Hippodrome de l'Atlantique chemin du petit sochard à Saint Jean de Monts.

Départs : Le dimanche 31 janvier 2021.

- Course 24 kms à 9h00 limité à 500 participants AVEC SAS DE DEPART DE 100 PARTICIPANTS – DEPART TOUTES LES MINUTES
- Trail 12 kms à 9h30 limité à 500 participants AVEC SAS DE DEPART DE 100 PARTICIPANTS – DEPART TOUTES LES MINUTES

Les SAS de départ seront définis par rapport à votre temps que vous estimez sur 10 kms.
Le classement sera défini par votre temps réel et non par votre place à l'arrivée.

ATTENTION : selon les courses les distances réelles peuvent variées de +ou- 500m par rapport aux distances annoncées

Le 12 km : un parcours type trail sur une distance relativement courte. Très vallonné **EN DIRECTION DE SAINT JEAN DE MONTS**
Le 24 kms: **EN DIRECTION DE NOTRE DAME DE MONTS**

Le Trail permettra aux concurrents de « visiter » des lieux remarquables de la forêt du Pays de Monts comme la dune de la Davière, le golf de Saint Jean de Monts, le belvédère de La Buzelière, l'Hippodrome de l'Atlantique, le Pey de la Blet … en empruntant des chemins escarpés en sous-bois, des sentiers sur la dune grise et aussi une portion de piste cavalière. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé.
Les Trailers s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long du parcours.

## Art 2 : règles sanitaire – protocole COVID 19

- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'hippodrome : parking, site départ et arrivée pour tous les participants et accompagnateurs.
- Le masque sera obligatoire au moment du départ et ce, pendant 500 m après le départ.

Pour des raisons évidentes, aucun masque ne devra être jeté sur le parcours.

- Un masque vous sera distribué gratuitement et devra être porter dès la ligne d'arrivée franchie.

## Art 3 : Concurrents

Retrait des dossards : -

- Dimanche 31 janvier 2021 à partir de 7h30 à l'Hippodrome

Le trail 12kms est ouvert à partir de la catégorie junior (2003 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

Le Trail 24 Kms est ouvert à partir de la catégorie espoir sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

## Art 4 : Environnement - La nature nous accepte : respectez la !

Une partie des parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

Si vous souhaitez continuer à courir dans la forêt DES PAYS DE MONTS, les organisateurs vous remercie de respecter cette règle fondamentale. Des athlètes juges seront présents dans la course pour faire respecter cette règle.

## Art 5 : Ravitaillement

Conformément à l'esprit Trail, la course se déroule en auto-suffisance (prévoyez une gourde, barres énergétiques, gels....) pendant la course.

Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

ravitaillement final : distribution de portions individuelles ( eau, solides)

**Art 6 : Récompenses**

Un cadeau à tous les participants aux différents trails au retrait du dossard.
Pour les Trails course, 12 kms, 24 kms, récompenses aux 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes (toutes catégories confondues) sur chaque course.

**Art 7 : Assurance**

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile « organisateur » auprès de la FFA. Il incombe néanmoins aux coureurs de veiller à sa propres couverture individuelle.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

**Art 8 : Sécurité**

Chaque portion de voie ouverte à la circulation ne sera pas protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées entre chaque portion de forêt. Une équipe médicale se tiendra au PC course (à l'arrivée). L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident causée par le non-respect des consignes et du briefing.

**Art 9 :**

**TOUT LE CLUB DU SJMVTA ET TOUTE L EQUIPE ORGANISATRICE VOUS SOUHAITENT UNE BONNE COURSE –**
**ET SURTOUT AMUSEZ VOUS !!!!!!**